

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM

N°477 – Lundi 02 mai 2022



L'ÉDITO

Attendre. Le monde n'attend pas. La compétition évolue. Les routes de la mondialisation changent et cela complique la desserte de nos territoires. L'inflation revient et renchérit la dette des états, complique les décisions d'investissement, ouvre une dimension supplémentaire d'incertitude économique à laquelle nous n'étions plus habitués. La lutte contre le changement climatique reste à l'ordre du jour. Mais quel en sera le prix ? Comment le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) impactera-t-il les outre-mer ? Quelles peuvent être les conséquences d'un renchérissement, non seulement conjoncturel avec la crise ukrainienne, mais structurel du transport aérien, sur le tourisme ?

Mais la France est en élections. Le courant n'est plus tout à fait assuré pour orienter, décider, ou même concerter. Nous avons la conviction que le pouvoir voudra, devra agir pour sortir nos économies de leurs insuffisances, pour relancer l'emploi et donc, nécessairement, encourager, stimuler les entreprises. Mais avec quelle méthode, quels objectifs précis, quels moyens ? Bien sûr la loi de finances pour 2023 sera le vecteur de certaines décisions. Mais le risque est que l'enchaînement campagne électorale – été – budget ne retarde le travail structurel que nous appelons. Nous sommes disponibles pour travailler dès maintenant au contenu d'une loi de programmation pour le développement économique des outre-mer. La concertation peut s'engager pour en préciser les objectifs, la stratégie, le contenu. C'est nécessaire. Il n'est pas heureux d'attendre. Nous sommes prêts.

Hervé Mariton
Président de la FEDOM



FLASH SPECIAL

Analyse des principaux déterminants du vote outre-mer à l'élection présidentielle Outre-mer ; perspective et enjeux pour la prochaine mandature 2022-2027.

Dans une tribune au Figaro, le Président de la FEDOM considère que la succession des deux tours illustre qu'il s'agit d'une protestation massive. Pour Hervé Mariton, *"une nouvelle politique pour les Outre-mer appelle des réformes structurelles. La dimension institutionnelle n'est pas première."* Et d'ajouter que *"le credo de la Fédération des entreprises des Outre-Mer est que l'avenir des Outre-mer passe par le développement des entreprises. Pour créer des richesses, pour développer l'emploi, pour sortir de la misère sociale et du déclin démographique. Nous appelons à une loi de programmation en faveur du développement économique des Outre-Mer."*

[En savoir plus](#)

Ministère des Outre-mer : quel bilan pour Sébastien Lecornu ?

"Des référendums en Nouvelle-Calédonie à la gifle électorale pour LREM lors de la présidentielle, en passant par la crise sanitaire et sociale qui a touché les Outre-mer, que retenir de ces deux années ? "

[En savoir plus](#)

Bernard Pons, ministre des DOM-TOM en pleine crise calédonienne, est décédé

Âgé de 95 ans, Bernard Pons, ancien ministre des DOM-TOM dans le gouvernement Chirac de 1986 à 1988 est décédé à Aigues-Mortes (Gard) ce mercredi 27 avril 2022. La FEDOM a salué la mémoire d'un *"ministre amoureux des Outre-mer, frappé par "la déshérence des infrastructures" et père de la première grande loi de programmation en faveur du développement économique des outre-mer"*.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Tourisme : quelle déclinaison territoriale pour le plan "Destination France" ?

Une circulaire du Premier ministre datée du 20 avril 2022 détaille la déclinaison territoriale du plan Destination France en faveur de la modernisation et de la transformation durable du tourisme. Elle confie aux préfets de région la gestion des crédits déconcentrés du plan, les invite à tenir un rôle d'impulsion et de coordination territoriale en lien avec les élus locaux, et précise les attributions des comités régionaux Destination France.

Commentaire FEDOM : En l'état, cette circulaire ne développe pas d'orientations, d'axes ou de mesures qui témoigneraient, à ce stade, d'une prise en compte un peu approfondie des réalités et des particularismes des collectivités ultramarines, pourtant prononcés dans ce domaine. La circulaire indique simplement que les mesures du Plan destination France "sont applicables sur l'ensemble du territoire national, sous réserve de leur nature et, en outre-mer, sous réserve des compétences des exécutifs territoriaux." Et d'ajouter que s'agissant "Des Collectivités d'outre-mer (COM) de l'article 74 de la Constitution et de la Nouvelle-Calédonie, les Préfets ou hauts-commissaires devront "informer les exécutifs territoriaux des mesures du plan Destination France applicables dans leur territoire et leur proposer la mise en place conjointe de comités territoriaux Destination France." Des éléments de réflexion et de propositions avaient été avancés lors du séminaire organisé par la FEDOM le 6 décembre 2021 sur le thème « Résilience et plan de reconquête du tourisme en Outre-mer »; puis lors de la première réunion du "comité stratégique du tourisme des outre-mer" qui s'est tenue en février 2022, à l'initiative du ministre des outre-mer et du ministre chargé du tourisme. Ces éléments seront peut-être repris et déclinés dans le cadre des comités régionaux de suivi; du moins il faut l'espérer.

[En savoir plus](#)

[Voir la circulaire](#)

Un premier été consacré au pouvoir d'achat

"En 2017, le premier projet de loi de finances du quinquennat comportait la fin de l'ISF, la flat tax et des mesures pour l'attractivité économique. Là, on a sur la table la question du pouvoir d'achat, très hautement problématique, et la décarbonation du pays. Ces sujets feront l'objet de textes dans les semaines qui viennent », a confirmé un proche du ministre de l'Économie à Contexte le 24 avril. Différentes mesures seront présentées aux nouveaux députés sitôt passées les législatives des 12 et 19 juin. Invité de France Info le 25 avril, Bruno Le Maire a ainsi indiqué que le « dispositif gros rouleurs » – destiné à aider les personnes parcourant de grandes distances à faire face à la hausse des prix des carburants – serait « voté vers le mois de juillet ». Le 13 avril, sur TF1, Emmanuel Macron avait annoncé l'adoption « dès cet été d'une loi exceptionnelle pour le pouvoir d'achat » pour indexer les pensions de retraite sur l'inflation. Le texte pourrait également inclure le triplement de la prime Macron. Un projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2022 était déjà prévu pour mettre en œuvre la mesure de dégel du point d'indice des fonctionnaires."

Source : Contexte

Le projet d'arrêté "portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment [PMCB]" soumis à consultation

Attendu depuis plusieurs mois, le projet d'arrêté ministériel concernant le cahier des charges des éco-organismes de la filière REP bâtiment a été publié. Il est soumis à consultation jusqu'au 16 mai 2022.

[En savoir plus](#)

[Voir le projet d'arrêté](#)

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

« Les outre-mer ne sont pas des mendiants ! », lance Mansour Kamardine qui décrypte le score du RN

Le vote contestataire a gagné quasiment l'ensemble des Outre-mer, un message suffisamment clair pour être entendu de Paris. Le député LR Mansour Kamardine appelle Emmanuel Macron à une « révolution copernicienne » pour les Outre-mer, en co-construisant avec les élus locaux. Et cette fois, Mayotte veut en être.

[En savoir plus](#)

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

La Commission du développement régional au Parlement européen appelle au lancement d'un "Pacte des îles"

La Commission du Développement Régional au Parlement européen appelle au lancement d'un " Pacte des îles " défendu par son Président, le Député européen réunionnais Younous Omarjee (La France Insoumise / The Left). M. Omarjee, dont le rapport sur l'insularité a été voté à une quasi-unanimité jeudi dernier, propose l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action et d'un agenda européen pour relever les défis rencontrés par les îles européennes, qu'il estime insuffisamment pris en compte.

[En savoir plus](#)

VIE DES TERRITOIRES

Polynésie française - Foncier : une majoration pour les résidents de moins de 10 ans en Polynésie

L'assemblée de la Polynésie a adopté à l'unanimité la modification de la loi de Pays portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière dus par l'acheteur non-résident d'un terrain ou d'un logement : des frais majorés de 1 000%.

[En savoir plus](#)

Wallis et Futuna - Vague de suicides : « C'est dur d'être jeune ici »

Plusieurs suicides, ou tentatives de suicide, touchent l'archipel depuis la fin de l'année 2021. Une situation dramatique qui touche les jeunes de l'île, en proie à une profonde détresse qu'ils ne peuvent pas exprimer.

[En savoir plus](#)

Antilles - Chlordécone : un appel à "légiférer sans tarder" pour que "la prescription ne protège plus les pollueurs"

Dans une tribune publiée par franceinfo, les signataires dénoncent "une injustice" alors que dans l'enquête sur le scandale du chlordécone, la justice se dirige vers un non-lieu. Au-delà de ce pesticide largement utilisé aux Antilles, ils appellent les élus et le président de la République à une réforme du régime de la prescription.

[En savoir plus](#)

Guyane - Centrale du Larivot : l'Etat dépose un recours pour construire la centrale thermique

Ce jeudi 28 avril 2022, le Tribunal administratif de Cayenne a annulé l'autorisation de la centrale thermique du Larivot dans le cadre du recours porté par les associations Guyane Nature Environnement et France Nature Environnement. Les juges ont estimé que l'autorisation environnementale de la centrale thermique au fioul était illégale au regard de la réglementation qui impose la recherche de solutions alternatives.

Dans la foulée, le gouvernement a annoncé faire recours de cette décision, considérant que *"ce projet est essentiel à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Guyane en raison du vieillissement de la centrale thermique existante de Degrad-des-Cannes"*. Et de préciser dans un communiqué daté du 29 avril *"qu'il est prévu que la nouvelle centrale fonctionne dès sa mise en service aux biocarburants liquides et non pas au fioul léger comme le prévoyait le projet initial, jugé incompatible avec les objectifs de transition écologique du territoire"*.

[En savoir plus](#)

La Réunion - Président de Région, de Département, députés et maires : découvrez les cotes de popularité des élus à La Réunion

Un sondage SAGIS pour Réunion La 1ère, publié ce mercredi 27 avril, révèle les cotes de popularité des politiques à La Réunion quelques semaines avant l'élection présidentielle. Huguette Bello, Cyrille Melchior, Jean-Hugues Ratenon, Karine Lebon, Vanessa Miranville, Juliana M'Doihoma, ou encore Olivier Hoarau recueillent le plus de bonnes opinions.

[En savoir plus](#)

RAPPORTS, ETUDES, AVIS, JURISPRUDENCES

Indopacifique : un enjeu stratégique majeur pour la France et l'Union européenne, selon une note de l'IFRI

L'universitaire Céline Pajon, spécialiste du Japon et de l'Indopacifique au Centre Asie de l'Institut français des relations internationales (IFRI), vient de publier une étude sur les enjeux stratégiques existant entre l'Europe et le Pacifique insulaire. Après avoir réalisé le bilan des relations entre ces deux zones, elle formule une série de recommandations à l'attention des décideurs européens.

[En savoir plus](#)
[Voir](#)

Commentaire FEDOM : la FEDOM mène également de son côté, avec ses adhérents, ses propres réflexions sur les concrétisations de la stratégie Indopacifique pour les entreprises ultramarines concernées. Il faut rappeler, à l'instar du rapport présenté plus haut, que de nombreux enjeux économiques, environnementaux et géostratégiques se jouent dans la zone et que les entreprises devront en être. Aussi, la FEDOM est prête à travailler avec l'ensemble des partenaires publics et privés pour que le déploiement de cette stratégie se fasse au mieux sur les terrains. Toutefois, elle approuve également totalement le rapport dans son analyse que les ultramarins sont pour l'heure peu inclus dans le processus de construction des stratégies française et européenne de l'Indopacifique et qu'ils ne se sont donc pas appropriés le concept porté par Paris. Il est ainsi logique que les ultramarins se sentent pour l'heure davantage "objet plutôt qu'acteurs de cette approche qui reflète des rivalités de puissances". En ce sens, le président des Etats fédérés de Micronésie, M. Panuelo, estime qu'ils sont "les amis de tous et ennemis de personne", ne s'inscrivant pas dans le contexte de la rivalité sino-américaine portée dans ladite stratégie. La même analyse vaut par exemple pour la Polynésie française dont certains milieux avaient accueilli de manière mitigée les propos du Président de la République en déplacement dans la collectivité en juillet 2021 relatifs au fait que les investissements chinois devaient être évités. La construction des stratégies de l'Indopacifique devront mieux intégrer des solutions respectueuses des cultures et pratiques locales, ce qui passe par un processus de définition beaucoup plus inclusif des peuples et populations locales.

IRD - La fabrique des pandémies : comprendre les liens entre santé et biodiversité

La fabrique des pandémies, le nouveau documentaire de la réalisatrice Marie-Monique Robin, coproduit par l'IRD a été présenté en avant-première le 22 avril à l'Unesco avant d'être diffusé sur Ushuïa TV le 22 mai et France TV Outre-Mer le 23 mai 2022.

[En savoir plus](#)

VIE DES PARTENAIRES

La 4ème compagnie de formation professionnelle du RSMA Polynésie opérationnelle en juillet 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement du Président de la République pris en juillet dernier sur la création d'une compagnie du RSMA-Pf à Hao, le haut-commissaire de la République, Dominique Sorain, la Tavana (maire) de Hao, Yseult Butcher-Ferry et le colonel Fabrice Avenel, chef de corps du Régiment du Service Militaire Adapté de Polynésie française (RSMA-Pf) ont signé les conventions permettant l'installation de cette nouvelle compagnie à Hao le 20 avril.

[En savoir plus](#)

Martial Foucault (Directeur du Cevipof, et titulaire de la chaire Outre-Mer à Sciences Po) sur le plateau de France Inter pour l'émission "Le téléphone sonne" consacré au vote pour Marine Le Pen en Martinique et Guadeloupe

En Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte... presque toutes les collectivités et départements ultramarins ont placé Marine Le Pen en tête du scrutin dimanche. Dans ces territoires où l'abstention était également très importante, il y a une réelle rupture avec le gouvernement d'Emmanuel Macron selon Martial Foucault.

[Ecouter l'émission](#)
[Voir l'analyse pour la Polynésie française](#)

VIE DES ADHERENTS

Grève générale du secteur du commerce en Martinique : le MEDEF Martinique et L'AMPI et condamnent les blocages

Jeudi 28 avril l'intersyndicale du commerce a lancé un appel à la grève générale du secteur du commerce. Les

syndicats FO, CGTM Commerce, CSTM, CDMT, CGTM-FSM ont bloqué les accès de la zone industrielle de la Lézarde, du centre commercial Place d'Armes et le rond-point de Centre-Auto, au Lamentin, au moyen de palettes de bois et de pneus.

Josiane Capron présidente de l'AMPI a condamné "fermement le blocage des accès" et rappelé que "la situation des entreprises est déjà très dégradée à la Martinique par le contexte économique", faisant notamment référence à la sortie de crise du Covid. De son côté, Bernard Edouard, président du Medef Martinique, "revendique la liberté de travailler et dénonce fermement toutes actions visant à bloquer les zones d'activités qui conduisent à mettre en péril la pérennité de nos entreprises et de ses salariés"

[En savoir plus](#)

Albioma : Accord conclu en vue d'un rachat par le fonds d'investissement américain KKR

Albioma est sur le point d'être racheté par un fonds d'investissement américain KKR. Le producteur indépendant d'énergie renouvelable annonce avoir reçu d'une société affiliée aux fonds affiliés conseillés par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. ou l'une de ses sociétés affiliées ("KKR"), une offre publique d'achat sur ses actions et bons de souscription d'actions (BSAAR). Le Conseil d'administration d'Albioma, qui s'est réuni le 27 avril 2022, accueille favorablement et à l'unanimité l'opération. Elle viendrait soutenir la transition du Groupe vers une énergie 100% renouvelable d'ici 2030.

[En savoir plus](#)

Le Cluster maritime de Polynésie française organise un débat avec les candidats locaux aux élections législatives de 2022

Voici le message transmis par le Cluster Maritime de Polynésie Française :

"Nous avons besoin de la mobilisation des membres et partenaires pour le 18 mai après-midi. Après cinq ans à l'Assemblée nationale où elle s'est largement emparée de l'économie bleue (dock flottant, secours en mer, gestion de l'espace maritime, environnement), notre députée Maina Sage a acté sa fin de mandat politique. Ce sera a minima un siège qui devra être remplacé pour la Polynésie, avec trois candidatures. Il est évident qu'après deux années de crise, les acteurs ont besoin de s'attacher prioritairement à leurs organisations. Cependant, l'engagement pour le collectif doit pouvoir survivre en tant que valeur, et trouver ses marques. Le débat organisé par le CPMF, le 18 mai après-midi à l'Intercontinental, avec les candidats à la députation de nos principaux partis politiques, constitue un temps fort inédit pour la communauté maritime depuis la crise sanitaire. C'est également une occasion rare de "faire avec" les personnalités politiques, en amont et en échanges plutôt qu'après décisions et en commentaires. Vous pouvez vous inscrire en écrivant à contact@cluster-maritime.pf Rendez-vous le 18 mai à 14h30 pour le débat et une collation networking."

VIE DE LA FEDOM

Entreprendre Outre-mer : Propositions de la FEDOM pour la mandature 2022-2027

Pour rappel, la FEDOM a produit un document d'une trentaine de pages qui pose les constats des difficultés des économies ultramarines et qui propose 30 propositions pour y pallier. Ce document a été transmis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle, et doit désormais servir de boîte à outils aux candidats aux élections législatives de juin prochain.

[Voir le document](#)

La FEDOM tiendra son Assemblée générale le 19 mai 2022 de 14h00 à 15h30, en présentiel et en visioconférence

La FEDOM rappelle à ses adhérents qu'elle tiendra son assemblée générale ordinaire le 19 mai prochain et qu'elle présentera à cette occasion son rapport d'activité ainsi que son rapport financier pour l'exercice 2021. Il sera également procédé à l'élection du nouveau Conseil d'administration de la FEDOM.

Si les personnes à distance auront la faculté de voter en ligne, il est important de noter que les personnes morales ou physiques absentes doivent retourner leurs procurations au secrétariat de la FEDOM : contact@fedom.org

JOURNAL OFFICIEL

JO du 27.04.2022

- [Décret n° 2022-684](#) du 26 avril 2022 portant dispositions spécifiques applicables aux agents des circonscriptions territoriales de Wallis et Futuna

Notice : Le décret prévoit l'adaptation, aux agents des circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna, des règles relatives aux droits et obligations des fonctionnaires soumis au code général de la fonction publique, afin de prendre en compte certaines spécificités du territoire. Il prévoit notamment les conditions générales de recrutement, d'emploi, de rémunération et de cessation d'activité des agents non titulaires des circonscriptions territoriales, nommés par l'Etat dans un emploi permanent, exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.

JO du 28.04.2022

- [Décret n° 2022-709](#) du 26 avril 2022 relatif à la mise en extinction du régime de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Notice : Le décret met à jour les dispositions du régime de l'EIRL au regard de sa mise en extinction par l'effet de l'article 6 de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante. Il s'agit de tenir compte, d'une part, de l'impossibilité d'opter pour le régime de l'EIRL et, pour les héritiers ou ayants-droits d'un entrepreneur individuel qui exerçait en EIRL, de reprendre, au décès de celui-ci, son activité sous ce régime, et, d'autre part, du fait que désormais, en cas de cession d'un patrimoine affecté, l'affectation n'est plus maintenue si la personne physique bénéficiaire de la cession exerce déjà une activité professionnelle indépendante en nom propre (puisque'elle ne peut plus opter pour le régime de l'EIRL).

Le décret assure par ailleurs la coordination avec les dispositions du décret n° 2021-300 du 18 mars 2021 portant application de l'article 1er de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises et introduction de diverses mesures applicables aux formalités incombant aux entreprises.

JO du 29.04.2022

- [Arrêté du 26 avril 2022](#) portant nomination au cabinet du ministre des outre-mer

Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses (BODMR) du 25.04.2022

- [Arrêté du 17 mars 2022](#) portant attribution de la médaille d'honneur de l'engagement ultramarin